Eglise et Etat : des rapports variables, des effets divers sur la liberté de croyance

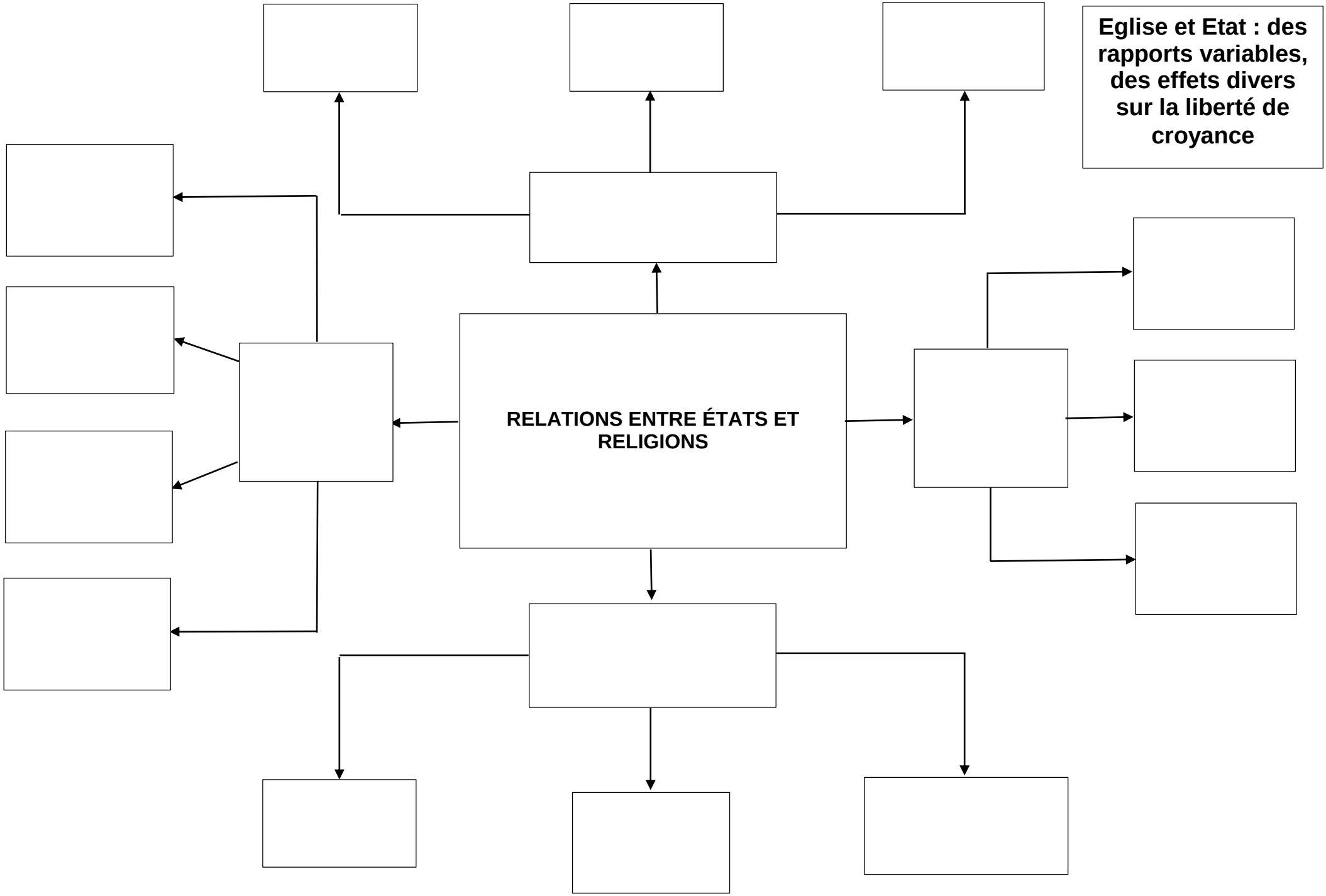

Eglise et Etat : des rapports variables, des effets divers sur la liberté de croyance

RELATIONS ENTRE ÉTATS ET RELIGIONS

Etats laïques (séparation Etat/religion)

Japon, Turquie, France, Etats-Unis

- Neutralité de l'Etat à l'égard des religions
- Liberté de croyance (ou d'incroyance) garantie et protégée
- Expression publique de la religion variable

Théocraties

Iran, Arabie Saoudite, Vatican, Tibet

- Gouvernement exercé par une autorité religieuse (Iran, Tibet)
- Gouvernement exercé par une autorité politique appuyant sa légitimité sur une religion (Arabie Saoudite)
- Lois et pratiques directement inspirées par la religion (Coran et charia en Iran et en Arabie Saoudite)
- Liberté religieuse des autres cultes souvent limitée

Etats athées

Chine, Cuba, URSS, Corée du Nord

- Athéisme proclamée dans les textes constitutionnels
- Persécutions des religions existantes (emprisonnement, confiscations des biens).
- Pas pu peu d'expression publique des religions

Etats ayant une religion officielle

Royaume-Uni, Algérie, Grèce, Danemark, Maroc

- Religion bénéficiant d'un statut et d'une reconnaissance légale
- Religion considérée comme une composante importante de l'identité nationale
- Liberté de culte pour les autres religions plus ou moins réglementée (étendue au Royaume-Uni, restreinte en Algérie)